

Bureau des collèges

Sandra IMBERDIS
DEC 2- Bureau des collèges
Mél : dec.bureau des collèges@ac-reunion.fr
24 Avenue Georges Brassens CS 71003
97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le vendredi 14 novembre 2025

Le Recteur de région académique La Réunion
Recteur d'académie, chancelier des universités

**Bureau des inspecteurs
du second degré**

2025-2026
Affaire suivie par :
Francine COMARE
Tél : 02 62 48 13 99
Mél : marie-francine.martin@ac-reunion.fr

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

à

Objet : Certification en langue vivante étrangère ESPAGNOL– session 2026

Les certifications en langues vivantes sont des outils d'évaluation et de valorisation des compétences linguistiques des élèves. Adossées au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), elles sont proposées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en partenariat avec des organismes certificateurs internationaux reconnus : l'*Instituto Cervantes* pour l'espagnol.

Cette circulaire a pour objet de préciser le déroulement des épreuves de la certification en espagnol pour la session 2026.

1- Niveaux de la certification présentée

Pour la langue espagnole, la certification atteste du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) du CECRL.

2- Public

Pour la session 2026, les élèves volontaires des établissements publics et privés sous contrat répondant aux conditions ci-après peuvent s'inscrire à la certification en espagnol :

- élèves de classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques ;
- élèves de classe de première des sections européennes d'espagnol des lycées professionnels.

Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves nécessitant un sujet adapté (annexe 2) à la division des examens et concours (dec.incluscol@ac-reunion.fr) au plus tard le **vendredi 5 décembre 2025**, délai de rigueur.

Pour tous les autres aménagements (tiers temps, etc.), la demande doit se faire via Incluscol (cf circulaire dédiée du 6 octobre 2025).

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire du 8 décembre 2020 parue au BOEN n° 47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure, adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

(<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>).

3- Inscription des élèves

L'inscription se fait sous la responsabilité du chef d'établissement, entre **le lundi 17 novembre 2025 et le vendredi 5 décembre 2025**, via l'application Cyclades.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter à l'ensemble des épreuves.
Aucune inscription ne sera prise après ces dates.

4- Dates des épreuves

Épreuves écrites : mercredi 18 mars 2026, de 9h00 à 11h45 (durée : 140 min + 2 pauses).

Cette date est nationale. Il n'est pas prévu d'épreuves de rattrapage.

Épreuves orales : entre le jeudi 12 février 2026 et le vendredi 3 avril 2026.

5- Déroulement et correction des épreuves écrites

Les tests évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les épreuves se déroulent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement. L'établissement convoque les candidats.

Les salles doivent être équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour écouter les fichiers MP3. Les candidats se munissent d'un crayon à papier et d'une gomme. Les réponses sont reportées sur les documents fournis.

Il convient de vérifier le bon fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant l'épreuve. Le procès-verbal de salle et la liste d'émargement doivent être complétés. Les copies, classées par ordre alphabétique, sont mises sous enveloppe, une par épreuve.

Acheminement des copies

Les copies doivent être déposées ou envoyées à la DEC (bureau 60) **au plus tard le mardi 24 mars 2026 à 12h (délai de rigueur)**. La correction aura lieu **le mercredi 25 avril 2026 de 8h30 à 17h au lycée Georges Brassens**.

Les correcteurs convoqués auront bénéficié d'une formation spécifique.

6- Déroulement de l'épreuve orale

Durée : 12 minutes d'oral + 12 minutes de préparation.

Deux professeurs : l'un interroge, l'autre observe et évalue.

Le professeur évaluateur ne peut pas être celui de l'élève.

- Les épreuves se déroulent dans l'établissement de l'élève.
- La liste d'émargement doit être établie.
- Les notes sont saisies et validées dans Cyclades.
- Les bordereaux et fiches de notation sont conservés 1 an par l'établissement.

Les supports d'interrogation doivent être détruits après les épreuves et une attestation de destruction transmise à la DEC.

7- Diffusion des résultats

Pour la session 2026, les résultats (attestations et diplômes) seront transmis aux établissements à partir du 25 août 2026.

Tout élève atteignant le niveau requis dans au moins une des quatre compétences recevra une attestation correspondant à son niveau.

Pour toute demande de réédition d'attestation ou de diplôme de la session 2025, la DEC doit faire parvenir la demande aux organismes certificateurs impérativement avant le 31 décembre 2025.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de la certification en espagnol.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
et Concours



Abla ZENATI